Dixième Année N° 428

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr. — Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ◆ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ◆ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Charles MÉRAY

Aux obsèques de M. Charles Méray, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut, M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, a retracé, en ces termes, la vie du Professeur qui illustra la chaire de mathématiques de Dijon :

Il y a cinq ans, au moment où M. Méray, atteint par la loi de la limite d'âge, quittant notre Faculté des Sciences après trente-huit ans d'une collaboration ininterrompue, j'exprimais publiquement, au nom de l'Université assemblée autour de moi, les profonds regrets excités en nous par une séparation que nous aurions voulu retarder longtemps encore ; mais j'exprimais en même temps l'espoir qu'il conserverait du moins avec ses collègues, auxquels il demeurait uni par les liens de l'honorariat, ses vieilles et bonnes relations d'amitié ; et je lui disais non pas adieu, mais au revoir ! Cet espoir, M. Méray y a répondu de toute sa volonté et de tout son cœur, revenant avec un plaisir visible auprès de ses collègues et de moi-même, comme pour nous assurer qu'il était bien toujours avec nous, nous entretenant de ses travaux, de ses projets, s'intéressant aux nôtres, heureux de se retrouver dans sa chère Faculté, tel en apparence que nous l'avions toujours connu, plein de vie, de force et de bonne humeur, malgré les sourdes atteintes d'un mal qu'il supportait avec une stoïque sérénité. Hélas ! en quelques jours, la mort, une mort cruelle, l'a ravi à notre respectueuse affection; et ce n'est plus « Au revoir », mais « Adieu » que je viens lui dire aujourd'hui, au nom de l'Université réunie autour de son cercueil pour lui rendre les dernier honneurs.

Ce qu'était le savant, le mathématicien, en M. Méray, il appartient à des juges plus autorisés que moi de le dire, et sans doute les grands corps scientifiques qui se sont honorés en l'appelant au nombre de leurs membres le diront hautement dans les éloges publics qui lui seront consacrés au sein des Instituts et des Académies dans les différents pays du monde. Mais je crois pouvoir m'assurer que son nom restera dans l'histoire des mathématiques comme celui d'un esprit original et hardi, fait pour marcher en dehors des sentiers battus vers les terrains encore inexplorés des découvertes et des renouvellements scientifiques.

Hardiesse et originalité, ce sont là en effet les traits saillants de l'intelligence et du caractère de M. Méray. Cherchant avant tout la vérité, n'obéissant qu'à la raison, ni dans la science ni dans la vie il n'était la dupe d'aucune convention, l'esclave d'aucune autorité. Aussi n'hésitait-il pas à rompre avec les traditions les plus universellement vénérées, lorsqu'il les jugeait sans fondement. Jamais la crainte d'être mécompris ou raillé ne le détourna un seul instant de ce qu'il croyait être l'avenir et le progrès. Avec de telles dispositions, M. Méray n'était pas homme à courir après les honneurs, ni même à se préoccuper des intérêts de sa gloire. On peut dire que la célébrité est venue à lui presque malgré lui-même ou du moins sans qu'il ait rien fait pour l'attirer. Il ne lui a manqué, pour avoir une réputation plus retentissante, sinon plus solide et plus pure que d'aller à Paris où sa place était marquée parmi ses pairs, je veux dire parmi les savants les plus connus de notre temps ; mais il a préféré rester dans sa province, fermement attaché au sol bourguignon, enfermant volontairemnt toute sa carrière et toute sa vie dans la Faculté des sciences de Dijon, où il avait débuté tout jeune encore. Sans ambition personnelle, sans ombre de vanité ou d'orgueil, conscient de sa valeur, mais n'éprouvant pas le besoin de la faire sentir aux autres, simple de manières, d'une franchise un peu rude parfois mais toujours pénétrée de délicatesse et de bonté, volontiers contredisant et paradoxal en ses propos, non pour le vain plaisir de surprendre son interlocuteur, mais pour mieux l'amener à envisager la vérité sous toutes ses faces ; un peu brusque, ou même bourru d'apparences, au fond très affectueux, très sensible, éternellement reconnaissant du plus petit service, touché jusqu'au cœur de la plus légère marque d'amitié : tel était l'homme que nous avions appris à aimer et dont tous ceux qui l'ont connu garderont pieusement le souvenir.

Pour moi, je n'oublierai jamais ces entretiens d'une intimité si charmante, où, avec une confiance dont je me sentais grandemnt honoré, il venait me faire part de ses espérances, de ses craintes, de ses luttes et de ses victoires, au moment où sa nouvelle conception de la géométrie, ensevelie pendant trente ans dans le silence et l'oubli, reparaissait à la lumière et s'imposait de plus en plus, sous le nom de méthode Méray, à l'attention des savants et des professeurs. S'attaquer à Euclide en géométrie, à notre époque, c'était presque une témérité comparable à celle de Descartes s'attaquant à la philosophie d'Aristote il y a trois siècles. Pourtant, malgré la force presque invincible d'une aussi antique tradition, nous voyons aujourd'hui les idées de M. Méray se faire insensiblement leur place dans les programmes de nos études, sans que tous ceux qui les adoptent et les propagent prennent toujours la peine de les rapporter à celui qui les a le premier mises au jour : ordinaire sort des inventeurs. Comme mon prédécesseur, M. le recteur Adam, j'ai prêté mon concours à l'intéressante expérience pédagogique dont la méthode Méray a été l'objet dans nos écoles et qui a préparé son accession, sous des formes plus ou moins modifiées, dans les nouveaux programmes de notre enseignement public ; il nous en avait gardé, à M. Adam et à moi, une reconnaissance qu'il manifestait en toute occasion avec une vivacité toujours égale.

L'adhésion enthousiaste de M. Méray à la langue internationale Esperanto fut sans doute une autre suite de ce même esprit d'indépendance, de ce même besoin de logique et de clarté qu'il apportait en toutes choses. Jusqu'à lui, l'œuvre du docteur Zamenhof n'avait guère rencontré chez les hommes de science, chez ceux qu'on nomme parfois les intellectuels, qu'une dédaigneuse indifférence sinon une hostilité décidée. La simplicité et la régularité de cette langue quasi-géométrique séduisirent M. Méray plus encore peut-être que sa souplesse et son harmonieuse sonorité ; mais ce qu'il vit en elle de plus précieux, ce sont les services qu'elle pourrait rendre à la science et à la civilisation si elle devenait jamais l'instrument universel des communications internationales. Aussi, se dévoua-t-il à la répandre et à la défendre avec l'ardeur d'un véritable apôtre : lettres, conférences, articles de journaux et de revues, il n'épargna rien pour faire connaître et apprécier l'Esperanto dans les milieux scientifiques les plus élevés, en France et à l'étranger. Je lui dois moi-même, ainsi que bien d'autres, mon initiation à la nouvelle langue, et ce m'est un très grand honneur que de lui avoir succédé dans la présidence du groupe qu'il a fondé à Dijon, un des premiers qui aient existé en France et auquel son nom restera pour toujours attaché dans la mémoire des Espérantistes du monde entier, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Le Conseil de l'Université de Dijon ne saurait oublier que M. Méray fut un des siens dès l'origine même de son existence, et qu'il participa à toutes les délibérations, à toutes les mesures par lesquelles fut organisée, conformément à la loi de 1896, la nouvelle Université régionale de Bourgogne. Aux discussions du Conseil, M. Méray apporta ce même esprit d'indépendance et d'initiative, cette entière sincérité de pensée et de paroles, cette bonhomie cordiale qui imprimaient à toute sa personnalité un caractère si sympathiquement original.

Le nom de M. Méray vivra dans l'histoire des sciences. A nous, collègues, amis, concitoyens, il laisse un souvenir impérissable et le plus précieux des exemples, celui d'une vie entièrement vouée au culte de la vérité et du devoir. Au nom de l'Université de Dijon, fidèle gardienne de sa mémoire, j'adresse au grand savant, à l'ami vénéré, un suprême hommage d'admiration, de reconnaissance et de respect.

REVUE DES COURS PUBLICS

La science financière à la Faculté de droit

Lundi dernier 13 courant, à huit heures et demie du soir, M. Bouvier a continué son cours public de science financière à la Faculté de droit. Poursuivant l'étude entreprise sur « les finances municipales », le professeur a abordé l'examen de « la plus-value immobilière », matière importante qui doit être l'objet de plusieurs leçons.

M. Bouvier s'est, en effet, borné, lundi dernier, à exposer des faits et des chiffres qui établissent d'une façon péremptoire l'existence de cette plus-value. C'est là un phénomène qui a frappé, dès le XVIIIe siècle, les économistes et les financiers, Adam Smith entre autres.

Or, ce phénomène est incontestable. Il a été relevé en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, en France, partout en un mot. A Londres il s'est passé des événements devenus célèbres dans cet ordre d'idées. Ainsi l'histoire de la fortune de lord Portman, faisant un bénéfice gratuit d'une trentaine de millions uniquement parce qu'il était propriétaire de terrains dans un des meilleurs quartiers de Londres, est universellement connue. Les profits « miraculeux » du duc de Westminster, un autre grand propriétaire de Londres, ne sont pas une moindre preuve de la plus-value des terrains urbains et de l'augmentation de la rente.

Aux Etats-Unis, plusieurs des milliardaires connus doivent leurs immenses richesses uniquement au fait qu'ils se sont trouvés propriétaires de terrains là où se sont élevées et développées de grandes villes.

A Paris les prix des terrains ont fait l'objet d'une statistique très étudiée et très serrée pour la période s'étendant de 1860 à 1900. Les chiffres qui ont servi de base aux calculs effectués sont ceux des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publiques. Les expropriations ont été fréquentes pendant ces quarante années, durant lesquelles de grands boulevards et avenues ont été percés et des quartiers entièrement renouvelés. Le prix moyen du mètre carré, qui était en 1862 de 465 fr. dans les 1er et 2e arrondissements (Louvre, Bourse), s'est élevé en 1891 à 2.800 fr. pour rester vers 1900 à 1.380 fr. Dans le 17e arrondissement (Ternes, Batignolles), le prix moyen du mètre carré était de 28 fr. en 1860 et de 190 fr. en 1896. Mais il faut noter que les prix des ventes amiables ne sont pas connus, et M. Paul Leroy-Beaulieu cite des terrains vendus à 3.000, 4.000 et même 6.000 fr. le mètre carré dans certains quartiers, par exemple aux environs de la gare Saint-Lazare et du boulevard Haussman.

Tous ces détails sur la hausse des terrains urbains ont paru intéresser vivement l'auditoire.

Le cours de lundi dernier a été consacré à cet exposé de faits. Dans son prochain cours, le professeur Bouvier recherchera les causes de la plus-value, et il étudiera ensuite les projets de réformes financières qu'elle a fait naître.

AU PALAIS

Conférence des attachés au Parquet

Nous donnons ici un résumé de la conférence du 3 février faite par M. Walet et qui était relative aux *substitutions permises* et aux *substitutions prohibées*.

La substitution (étymologiquement : *sub institutio*, institution en sous ordre), est la disposition entre vifs ou testamentaire en vertu de laquelle une personne est appelée à recueiller une libéralité soit à défaut d'une autre personne, soit après elle. On distingue ainsi d'une manière générale et suivant la division traditionnelle les substitutions *vulgaires* ou directes des substitutions *fidéicomissaires* ou indirectes. Par la première, un tiers est subrogé à l'héritier ou au légataire au cas où ceux-ci ne voudraient ou ne pourraient accepter l'hérédité ou le legs : cette substitution est permise (898 c. civ.) Il n'en est pas de même de la seconde par laquelle un individu gratifié est chargé de rendre la chose qui lui a été léguée à un autre que l'on gratifie en second ordre. Telle serait la disposition suivante : « Je donne (ou je lègue) tel immeuble à Pierre en le chargeant de le conserver jusqu'à sa mort et de le rendre à cette époque à Paul, si ce dernier lui survit ». L'auteur de la disposition s'appelle le disposant ou *substituant*, le premier gratifié, l'*institué* ou plus ordinairement le *grevé*, le second gratifié porte le nom de *substitué* ou *appelé* ; les biens qui font l'objet de la disposition sont dits biens *substitués* ou *fidéicommissés*. Les substitutions fidéicommissaires sont expressément prohibées (art. 896).

On sait que dans notre ancien droit l'héritier d'un grand nom et d'une grande fortune léguait tous ses biens ou presque tous ses biens à l'aîné de ses enfants mâles à charge de les conserver pendant sa vie et de les rendre, lorsqu'il mourait, à son fils aîné, petit-fils du disposant : c'était la substitution *simple*. Il y avait aussi la substitution *graduelle* dans laquelle le premier appelé était lui-même grevé de restitution et ainsi de suite. Le nombre des degrés de substitution ne paraît pas avoir eu à l'origine de limitation. Plus tard, deux ordonnances, celles d'Orléans, du 31 janvier 1560 et du mois d'août 1747 *sur les substitutions* prohibèrent les substitutions pour plus de deux degrés, non compris l'institution. Le droit intermédiaire, avec le décret du 14 novembre 1792, abolit complètement les substitutions. Remarquons en passant que ce décret n'annule que la substitution (charge de rendre) mais non l'institution (disposition faite avec cette charge). Le Code civil est allé plus loin, comme nous le verrons.

C'est un point fort délicat que celui de savoir si une disposition est ou non entachée de substitution prohibée. On conçoit, en effet, toutes les ruses qu'emploient les disposants pour parvenir à éluder une prohibition qui les gêne. Il n'est pas toujours facile d'apprécier le véritable caractère d'une disposition et en allant au fond des choses, comme le disent MM. Baudry et Colin, il n'est pas rare de voir apparaître avec évidence la substitution prohibée sous une enveloppe inoffensive en apparence. La doctrine a toujours admis que les substitutions prohibées se caractérisent par la réunion des trois éléments suivants : 1° concours ou coexistence de deux donations ou libéralités ; 2° obligation juridique imposée par le disposant au donataire ou légataire, gratifié en premier ordre, de conserver les biens donnés ou légués et de les rendre au tiers gratifié en second ordre ; 3° ordre successif dans lequel doivent être appelés le premier et le second institué. Le droit du second gratifié ou de l'appelé est éventuel, c'est-à-dire soumis à la condition suspensive de la survie au premier gratifié : il y a, suivant la formule consacrée, *un trait de temps* embrassant la vie du grevé pour la restitution. La substitution n'a donc lieu qu'autant que la propriété des biens compris dans la disposition doit rester pendant un certain temps sur la tête du grevé avant de passer sur celle de l'appelé. Voici quelques exemples de cas où la jurisprudence a vu des substitutions prohibées :

Le legs universel fait par un testateur à sa sœur, avec stipulation qu'elle aura la jouissance de sa fortune jusqu'à sa mort, et que cette fortune devra revenir à un tiers, si elle meurt sans enfants, et à ses enfants, si elle en a, et qu'ils lui survivent, présente les caractères de la substitution prohibée. De même, le legs fait sous la condition que le légataire ne pourra laisser sa part d'héritage qu'à la personne ou à la famille indiquée par le testateur constitue une disposition frappée de nullité par l'article 896 ; il en serait encore ainsi du legs qui contient une disposition par laquelle le testateur, prévoyant le cas où le légataire viendrait à mourir sans postérité, détermine en quelles proportions ses biens passeront à certains de ses parents. La substitution, bien que conditionnelle, ne tombe pas moins sous la prohibition générale et absolue prononcée par la loi.

Ne serait pas au contraire entachée de substitution prohibée la clause par laquelle un testateur institue légataire universel le fils ainé de son frère, à condition qu'à l'âge de trente ans il soit docteur en droit, ou, à son défaut, le second fils de son frère, sous la même condition, ou, à son défaut, le troisième, et ainsi de suite. Même règle pour la disposition faite au profit d'une personne, à charge par celle-ci de rendre à sa mort à une autre personne, désignée par le disposant, ce qui restera des biens donnés (fidéicommis *de residuo* ou de *eo quod supererit*).

Les substitutions ne se présument pas. Elles n'existent qu'autant que la charge de conserver et de rendre est littéralement exprimée et imposée par le disposant en termes impératifs.

La sanction de la prohibition de l'article 896 est la nullité absolue de la substitution tout entière. La disposition entachée de substitution est nulle « *même à l'égard du donataire, de l'héritier institué, ou du légataire* (art. 896) » ; le code ne se borne pas à annuler le deuxième terme de la disposition, celui qui est illicite, la charge de conserver et de rendre, la *substitution*, en un mot ; il annule également l'*institution*. Le législateur a craint qu'en maintenant la disposition au profit du premier gratifié, celui-ci ne se crût tenu en conscience d'exécuter la charge illicite qui lui était imposée. Aussi, comme l'a dit Coin-Delisle, a-t-on voulu couper les substitutions par la racine.

Il reste à signaler deux cas dans lesquels les substitutions sont exceptionnellement permises. Ces hypothèses sont prévues par les articles 1048 et 1049, ainsi conçus : « Les biens dont les pères et mères ont la faculté de disposer, pourront être par eux donnés, en tout ou en partie, à un ou plusieurs de leurs enfants, par actes entre vifs ou testamentaires, avec la charge de rendre ces biens aux enfants nés et à naître, au premier degré seulement, des dits donataires. — Sera valable, en cas de mort sans enfants, la disposition que le défunt aura faite par acte entre vifs ou testamentaires au profit d'un ou de plusieurs de ses frères ou sœurs, de tout ou partie des biens qui ne sont point réservés par la loi dans sa succession, avec la charge de rendre ces biens aux enfants nés et à naître, au premier degré seulement, des dits frères ou sœurs donataires. — L'article 1048 autorise donc les pères et mères à grever de substitution les biens qu'ils donnent ou lèguent à leurs enfants ; c'est dans l'intérêt de la famille qu'est exceptionnellement permise la substitution : tous les enfants du grevé y sont indistinctement appelés. En vertu de l'article 1049, le frère ou la sœur peut adresser une libéralité à l'un de ses frères ou sœurs, avec charge de rendre au profit de ses neveux et nièces, c'est-à-dire au profit des enfants du gratifié ; il faut toutefois, pour cela, que le disposant décède sans enfants.

La loi a prévu des mesures de protection tant en faveur des appelés (nomination d'un tuteur à la substitution, rédaction d'un inventaire, vente du mobilier) que des tiers dont le crédit est assuré par un large système de publicité.

En Hommage

G. STEINHELMER

Par décret du président de la République en date du 9 février 1911, rendu sur la proposition du Ministre de la guerre, vu la déclaration du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit : « Steinhelmer, soldat, train des équipages, 14e escadron. — Amputé du bras droit à la suite d'une infection suraiguë contractée en service commandé. »

Voilà une note du *Journal officiel* du 10 février que je voudrais voir affichée aux portes de toutes nos écoles primaires et secondaires.

Le jeune Steinhelmer est le fils du capitaine Steinhelmer, de l'Administration du génie, et de la garnison de Lyon.

Il fut élève du Lycée Ampère et les palmarès du Lycée le représentent comme un élève distingué. Il fut reçu à l'examen du P. C. N. dans les premiers rangs. Il est élève de première année à la Faculté de médecine de Lyon. Il fait sa première année de service militaire. Il se préparait au concours de l'Ecole de Santé. Nous répétons volontiers, depuis Molière, « qu'il y a parmi les morts une honnêteté et une discrétion la plus grande du monde, et que jamais on n'en voit se plaindre du médecin qui l'a tué ». Il est donc juste d'honorer les médecins qui risquent leur vie pour sauver celle d'autrui, et d'opposer aux railleries banales la sentence de la Vulgate : « *Honora medicum proper necessitatem ; etenim creavit illum Altissimus.* »

Nous ne croyons pas être indiscret en ajoutant que M. Boudènes, professeur de mathématiques au Lycée Ampère, a attiré l'attention de la Société des Anciens Elèves sur cet acte de dévouement de leur jeune camarade.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université de Lyon s'est réuni hier sous la présidence de M. le Recteur.

Il a d'abord jugé une affaire disciplinaire. Un étudiant, convaincu d'avoir troublé un cours, a été condamné à la perte d'une inscription.

Il a ensuite autorisé un cours libre de phonétique expérimentale, qui sera professé à la Faculté des lettres par M. Porteau, et approuvé la création d'un cours complémentaire de chirurgie expérimentale à la Faculté de médecine.

ÉCOLE DES EXAMINATEURS

Erudimini, qui judicatis terram.

La période des tâtonnements paraît être définitivement close pour l'enseignement des langues vivantes au lycée. L'unité et la continuité lui sont désormais assurées depuis les obscurs balbutiements des classes élémentaires jusqu'au jour où l'élève de Première jette un coup d'œil suprême sur son Faust ou son Jules César avant de franchir le seuil de la salle du baccalauréat. Il ne reste plus maintenant, après avoir formé les élèves, qu'à former les cent cinquante ou deux cents examinateurs à qui chaque année l'Etat commet le soin de donner à cette science l'estampille officielle.

Cette nouvelle pédagogie, mieux nommée *dicastagogie*, se superposant à plusieurs autres, pourra sembler à certains quelque peu superflus. En effet, les jurys de baccalauréat se composent, dans une très forte proportion, de professeurs de lycée exerçant leur contrôle les uns sur les autres. Pour les langues vivantes en particulier, étant donnée l'extrême pénurie de personnel dans les facultés, l'examen appartient presque en totalité aux membres de l'Enseignement secondaire. Or leur compétence professorale donne ici la meilleure des garanties : qui peut le plus peut le moins, qui sait enseigner sait examiner.

I

Il y aurait peut-être sur ce point quelques réserves à faire. Il ne s'agit pas ici d'entamer un chapitre sur la psychologie de l'examinateur, ni d'étudier ces émouvants quarts d'heure de tête-à-tête où la fortune d'un candidat est à la merci de tant de minimes circonstances d'ordre intellectuel, moral, et même humblement corporel. « Quand le lion a mangé, dit Geoffroy Saint-Hilaire, il est en paix avec la nature ». Cette belle pensée projette une lueur singulière sur certaines sévérités inexplicables des soirs d'examen, et les indulgences non moins déconcertantes des après-midi. On pourrait s'en inspirer, le cas échéant, dans la répartition des heures, afin d'assurer à tous les membres du jury un maximum d'aptitude physique et d'équilibre fonctionnel. Dans ces tribunaux sommaires, où la sentence est rendue sur des impressions plutôt que sur des preuves, le moins qu'on puisse demander aux juges c'est le *mens sana in corpore sano* des vieux sages.

Même ces précautions prises, il restera toujours assez de petits travers individuels pour fournir des arguments aux sceptiques, et des excuses aux ajournés. Fort heureusement, l'examinateur de langues vivantes, par la vertu même de ses fonctions, se trouve prémuni contre les défaillances les plus communes. L'examinateur ironique, terreur des candidats, et fléau des examens, est à peu près introuvable en langues étrangères pour la bonne raison qu'il y est impossible. Un entretien dans lequel les deux interlocuteurs, pour des raisons différentes, font un effort méritoire et parfois pénible pour se comprendre et se faire entendre mutuellement, est toujours empreint d'une certaine austérité. Les jeux d'esprit et les ris en sont tacitement bannis. C'est une école de sérieux et de correction. Seraient également hors de saison les éclats de voix, les apostrophes théâtrales, les évocations indignées d'un passé héroïque « où l'on savait toutes ces choses-là ». En langue étrangère, on ne fulmine pas, on raisonne ; on ne s'indigne pas, on s'explique ; on parle, non pour écouter le son de sa voix, mais pour communiquer sa pensée. Enfin le professeur de langues offre au point de vue de la justice de l'examen cette suprême garantie ; il est optimiste. Les mécontents, les attardés, les égarés, négateurs du progrès, *laudatores temporis acti*, qui proclament partout la crise de l'enseignement, et la font dater du jour où ils ont quitté le banc des élèves pour monter dans la chaire professorale, sont les plus dangereux des juges. Dans leur étrange querelle avec l'univers, qui ne leur a rien fait, ils voient partout des accusés, partout ils cherchent des victimes. Cependant, le monde des langues modernes (et nous y comprenons bien volontiers le français) poursuit paisiblement son évolution dans le sens universel, et trouve, dans l'accomplissement du devoir présent, l'esprit de concorde et de justice.

Ces mérites exceptionnels hautement proclamés, ajoutons, puisque enfin nous parlons à des hommes, donc faillibles, quelques modestes conseils de mansuétude et de prudence. Un examen oral d'allemand, d'anglais est souvent une longue patience : faire entendre un sourd, faire parler un muet. Rappelons-nous qu'ici, plus qu'ailleurs, l'émotion, la peur du ridicule peuvent avoir les résultats les plus funestes, et soyons indulgents en conséquence. N'oublions pas non plus que, s'il est des sourds malheureux, il en est de sereins, même de rayonnants, dont le visage émerveillé affirme et approuve jusqu'au moment où de malencontreux assentiments décèlent la fraude ou l'erreur. Il ne serait pas juste que ces fraudes, volontaires, ou non, réussissent.

Sur ces principes généraux et ces formes extérieures, l'accord est fait depuis longtemps. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la substance même de l'examen, témoin les controverses qui, chaque année, se déchaînent à propos de la composition écrite en langue étrangère.

Cette composition est en somme la grosse épreuve. Elle décide de l'admissibilité; le plus souvent l'oral ne fait que sanctionner les résultats, ce qui est assez compréhensible, puisqu'une rédaction faite à tête reposée, pendant trois heures largement mesurées, une copie de trois à quatre pages, qu'on a eu le loisir de revoir, de corriger, que l'examinateur lui-même peut relire, en apprend certainement plus sur la valeur d'un candidat qu'un entretien fugitif de quinze à vingt minutes. Or, le sujet de langues vivantes est à peine connu qu'il est immédiatement attaqué et défendu avec une égale vigueur. Des principes contradictoires sont invoqués. L'un dit « culture », l'autre « grammaire ». La discussion, d'abord platonique, s'échauffe quand paraissent les listes d'admissibilité. C'est alors que naissent d'étranges légendes, dramatisées et magnifiées par les candidats infortunés. Un correcteur, fanatique de civilisation allemande, a passé une herse impitoyable sur toutes les gentillesses de vocabulaire et les réflexions inoffensives, et, ne trouvant nulle part le petit fait caractéristique, le détail géographique, le trait de mœurs exotiques, il a sacrifié ses victimes. D'autre part, un

sportif anglo-saxon vous a demandé comme passeport la liste complète de tous les termes de football. Vous les ignorez : il vous écarte du pied. D'autres enfin sont tombés aux mains de grammairiens impénitents, nostalgiques du thème, qui se sont chargés d'exécuter à coups de syntaxe les élèves dits intelligents. « Ah ! nous finirons bien par leur faire entrer les constructions dans la tête ! » Les professeurs, de sang-froid, savent ce qu'il faut retenir de ces racontars de refusés. Cependant, lorsqu'ils voient des élèves très passabes exécutés, ni par inadvertance, ni par mauvaise volonté, mais au nom d'exigences pour eux fort contestables, ils finissent par se demander : Quelles sont les limites de notre programme ? Sommes-nous chargés d'enseigner tout le vocabulaire, toute la grammaire, toute la littérature, et de plus, l'histoire, la géographie, l'organisation politique et économique de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie ou de l'Espagne ? Qu'on nous dise, une fois pour toutes, quelle sorte de sujets on est en droit de proposer aux élèves le jour de l'examen, et de quelle façon il convient que les copies soient corrigées et notées ».

Telles sont les deux questions que nous avons soumises en décembre dernier aux professeurs de langues vivantes des Lycées et Collèges de l'Académie de Lyon, et à quelques autres collègues et amis des départements, à chacun desquels a été adressé, avec quelques mots d'introduction, le questionnaire ci-dessous, tiré à cinquante exemplaire. Les sujets reproduits avaient été choisis parmi ceux qu'on avait donnés les années précédentes dans les diverses académies. On les avait simplement transcrits en français pour plus de commodité et de généralité. L'enquête était essentiellement officieuse et amicale. C'était le meilleur moyen d'obtenir des annotations sincères, et, de fait, quelques-unes n'ont manqué ni de piquant ni de bonne franchise bourrue. Nous avons obtenu exactement 46 réponses, quelques abstentions ayant été compensées par d'aimables interventions. A leurs signataires (tous appartiennent à la Société des Langues Modernes) nous adressons ici nos remerciements bien cordiaux.

A la suite du questionnaire, nous donnons la liste des sujets dans l'ordre où ils se sont trouvés définitivement classés. Nous donnons d'abord la note la plus basse obtenu, puis la note la plus haute, enfin la note moyenne qui a déterminé le classement.

II

Les chiffres ont une éloquence, mais une éloquence laconique, aussi ne sera-t-il pas mauvais d'interpréter les résultats numériques ci-dessous en mettant à profit les commentaires marginaux qui dans un certain nombre de réponses accompagnaient la note chiffrée.

Et tout d'abord un mot de la méthode employée. Pas plus que le suffrage universel ou restreint, et malgré le petit nombre et la compétence exceptionnelle des électeurs consultés, cette enquête n'avait la prétention, étant donnés douze sujets de composition, de déterminer infailliblement, par de simples additions, leur ordre de mérite. Il est même significatif de voir sortir de l'urne, comme le représentant officiel des quarante-six volontés exprimées, ce vieux passe-partout de « l'auteur expliqué en classe », bien connu sous les noms « d'auteur préféré », de « parmi les ouvrages que vous avez lus récemment, etc., etc ». Il serait élu, peut-être même sans ballottage, mais il n'a enthousiasmé personne. Peu ou point de commentaires élogieux, même quelques mots désagréables. C'est un vieux mandataire, un peu minable, mais pas encore trop compromis, et qu'on garde, vu la difficulté de trouver de bons candidats. Les deux sujets qui suivent (et voici le mensonge des chiffres) paraissent jouir d'une estime pareille, à quelques dixièmes près. A en juger par les notes obtenues, ce doivent être des sujets d'une sage modération sur lesquels l'accord des parties serait bien près de se faire. En aucune façon ! Ce sont deux ennemis déclarés, et ils ne doivent le rang qu'ils occupent l'un et l'autre qu'à l'opiniâtreté de leurs partisans et à la résistance acharnée de leurs adversaires. D'un mot, ce classement représente la moyenne des opinions, qu'il ne faut pas confondre avec l'opinion moyenne. En quelques endroits seulement les deux points de vue coïncident presque. C'est par là que nous commencerons notre examen, et nous verrons ensuite s'il n'y a pas moyen d'établir la correspondance toute le long de la série.

Il n'est pas un seul sujet qui plaise véritablement à tout le monde. Par contre, il en est quelques-uns dont personne ne veut (à part quelques exceptions inévitables) et qu'on a presque partout relégués au dernier rang. Le football est de ceux-là. « Le vocabulaire des jeux n'est pas d'une très grande utilité pour un jeune homme », dit un collègue, et cette marque ne manque point de bon sens. Mais la question qui se pose ici est d'un caractère plus général. Faut-il exiger des candidats au baccalauréat la connaissance des vocabulaires techniques ? « Parfaitement, répond une voix, d'ailleurs isolée ; et je donne une excellente note au sujet « la maison », à la condition expresse que l'élève me décrive minutieusement une maison étrangère avec tous ses détails particuliers ». Nous ne sommes point de cet avis. Nous pensons, avec la grosse majorité de nos collègues, qu'il faut réserver l'étude des vocabulaires spéciaux aux écoles techniques, qu'il s'agisse de commerce, d'industrie, de transports, de marine, d'art militaire ou de toute autre branche de l'activité humaine. Les amateurs de sports pourront approfondir plus tard, s'il leur plaît, les mystères linguistiques du football, du golf et du cricket. Nous ne leur en voudrons point pour le moment de leur ignorance. Quant à la maison, un inventaire modeste et raisonné nous suffira. Ne forçons pas nos candidats à loger dans leur petite lanterne les sept lampes de l'architecture.

(*A suivre*). Jules DOUADY,

Société Pédagogique de Lyon.

L'AVENIR DES ÉTUDES HISTORIQUES

— (SUITE ET FIN) —

S'il n'y a de connaissance vraie, utile, que celle du général, l'histoire, comme les sciences de la nature, doit être une reproduction et une explication. Cela seul nous importe. L'historien qui ne saurait pas retrouver, sous la poussière du détail, les faits généraux, les idées, les forces directrices d'une époque, serait assez semblable au biologiste, qui, sans en tirer une loi, accumulerait les expériences. Il ne nous apprendrait que peu de choses sur le passé, s'il se bornait à en classer les vestiges comme les pièces d'un muséum. L'histoire a besoin du document : c'est entendu. Elle le recueille, elle l'étudie, mais elle le dépasse. Elle n'y voit qu'un guide, qu'elle n'accepte pas sans contrôle, pour explorer, à un moment donné, les profondeurs de la vie sociale. Dans cette tâche, les facultés créatrices reprennent leur rôle. L'érudition peut nous apprendre à rectifier une date, à restaurer un manuscrit, à contrôler un témoignage ; elle ne nous donne pas la clef, la compréhension des hommes ou des choses : elle prépare les matériaux, elle n'élève pas l'édifice. L'étude de l'histoire demande donc autre chose que cette technique professionnelle : — en réalité, ces dons d'intuition, de pénétration, de vie, sans lesquels le passé nous demeure fermé et ne nous révèle de lui-même que des traits insignifiants.

Ces dons, comment les développer sans la culture générale ? Et comment ne voit-on pas qu'à affaiblir cette culture, chez nos étudiants, on risque de les détruire ?

Sous prétexte de favoriser les vocations historiques, on a de plus en plus spécialisé l'enseignement. On a créé une licence d'histoire où les épreuves littéraires ont à peu près disparu. En revanche, un candidat doit lire, dater un texte, déchiffrer une inscription. Il peut tout ignorer de Platon, de Pascal, des grands maîtres de la pensée humaine : qu'importe ! s'il manie avec aisance un fragment de stèle ou une charte d'Hugues Capet. Assurément, il était jadis un peu puéril de demander à des apprentis historiens ou philosophes, des vers latins ou l'accentuation grecque. Ce qu'on ne saurait, de gaieté de cœur, abandonner, ce sont les qualités que nous avons dues à l'éducation classique ; non seulement, celles de la forme, l'art de composer ou d'écrire, mais celles de l'esprit : le goût des idées claires, la rectitude du jugement, la pénétration de la pensée, et par-dessus tout, cette intelligence générale, qui, quel que soit son champ d'application, comprend et découvre. A la rigueur, elles peuvent manquer au géomètre, à qui suffit une grâce spéciale. Conçoit-on, sans elles, un historien, appelé à déchiffrer des âmes et à étudier la vie ?

Cet affaiblissement des études classiques n'est pas le seul danger. Il en est un autre, dû, dans le domaine même des recherches spéciales, à une nouvelle spécialisation prématurée. Nos candidats à la licence peuvent choisir, pour leurs épreuves écrites, la période de l'histoire sur laquelle ils auront à composer. En vérité, pourquoi ne pas exiger d'abord une connaissance générale ? Les épreuves orales ne suffisent pas : elles s'accommodent très bien d'une étude superficielle. Or, il est détestable de laisser nos jeunes gens se cantonner trop tôt, dans ces petits cercles : ils étudient un siècle, ils ne savent rien des autres. Fustel de Coulanges voulait qu'avant de faire nos études de moyen âge ou d'histoire moderne, nous eussions une connaissance approfondie de l'antiquité. A l'Ecole normale, l'enseignement était organisé en ce sens. Rien de plus juste.

Nos maîtres ne devaient pas perdre de vue cette formation générale, comme aussi le contact qu'a l'histoire avec les autres sciences qui étudient la vie sociale. Très frappé des liens de dépendance qui unissaient les uns aux autres les phénomènes de la vie sociale, Fustel nous habituait à les observer tous. Il nous recommandait l'étude du droit, de l'économie politique, de la philosophie, comme une des conditions nécessaires de la recherche historique. Lui-même avait créé à l'Ecole ces enseignements. Tel était l'idéal qu'il se faisait de l'historien, qu'il le souhaitait un esprit un peu universel, en tout cas, ouvert à toutes les questions, avide de toutes les vérités. Ainsi armé, ainsi formé, le disciple pouvait s'initier à la technique ; l'érudition achevait de faire de lui un maître.

C'est à cette conception plus synthétique, plus large qu'il faudra revenir, si on veut maintenir notre primauté historique. Nous ne trouvons pas que les études historiques soient en déclin : elle sont en péril. L'érudition nous envahit trop et trop tôt. Petits problèmes, petites questions, interminables mémoires sur une phrase de manuscrit ou l'authenticité d'une date, voilà un peu ce que devient le travail de nos jeunes hommes. A ce compte, on acquiert plus d'ingéniosité ou de savoir faire. Mais il s'agit moins d'abord d'aiguiser l'esprit que de l'étendre. Et on devine ce que feront de l'histoire, ces « manœuvres » habiles, mais sans invention et sans idées. Ce sera le triomphe du médiocre. Toute science qui sous prétexte de se suffire à elle-même, perd les contacts et restreint ses horizons, tend peu à peu à devenir une scolastique. Celle du XVe siècle collectionnait les syllogismes, la nôtre établira des catalogues. Où est la différence, et de quelle conquête nouvelle s'enrichira l'esprit humain ?

Il est temps d'y songer. Le XIXe siècle a été un admirable créateur. Le XXe donnerait-il naissance à une foule de petits Trublets. J'entends bien. Le génie ne s'enseigne pas. Ne faisons pas du moins tout notre possible pour l'empêcher de naître. Il n'est pas nécessaire que tout le monde fasse de l'histoire. Nous demandons simplement à ceux qui la professent, de nous former des historiens ?

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE

M. Maurice Faure, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une circulaire en vue d'encourager le développement de la mutualité scolaire dans les établissements publics d'enseignement secondaire de garçons et de filles.

« Vous voudrez bien inviter MM. les proviseurs et Mmes les directrices des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles à persévérer dans l'essai qu'ils ont tenté et les prier d'insister encore auprès des élèves pour que les versements soient effectués d'une façon régulière et suivie.

« Il y aura lieu également de veiller à ce que des renseignements, puisés auprès des organisations locales, soient donnés aux élèves sortants, pour qu'ils persistent dans leur effort et se fassent inscrire soit à une société post-scolaire, soit à une société d'adultes. Grâce à l'apprentissage de la solidarité qu'ils y auront reçu, ils seront appelés à rendre de précieux services.

« L'adoption du livret individuel de retraites sera utilement recommandé aux jeunes mutualistes appartenant à l'enseignement secondaire, car une fois leurs études finies, il leur sera facile d'opérer partout leurs versements à la Caisse nationale de retraites, tandis qu'ils ne trouveront pas partout des groupements en mesure d'organiser la rerait facultative. Il importe d'ailleurs, à un autre point de vue, que les élèves des lycées et collèges, qui seront demain chefs d'industrie, négociants, et qui auront à jouer un rôle dans l'application prochaine de la loi sur les retraites nationales, connaissent dans le détail le mécanisme du livret individuel. »

ENGLISH EVENINGS

La Société des « English Evenings », que préside avec tant d'autorité bienveillante M. Walter Thomas, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres, a donné lundi dernier une soirée particulièrement intéressante.

M. J. Douady y entretenait en effet son nombreux auditoire de cette question, entre toutes délicate, du vote féminin (*Votes for women*). Après avoir rappelé, avec la pointe d'humour qui convenait, les tumultueuses manifestations des suffragettes londoniennes, le sympathique conférencier a examiné le problème du point de vue français. Il a montré les avantages qu'il y aurait, pour l'individu, la famille, la cité, la nation, à donner aux femmes le droit de suffrage d'abord dans les assemblées communales et départementales, puis, après une période d'apprentissage dont l'expérience fixerait la durée, à les consulter de même sur le choix des représentations de la nation au Parlement. Après avoir refuté quelques sophismes rebattus, mais toujours vivaces (utopie, paix du ménage menacée, etc.) l'orateur a conclu en exprimant l'espoir de voir se réaliser à bref délai une réforme qui lui paraît indispensable pour donner à la vie publique un regain de moralité moyenne et de dignité.

M. Linaberry, de l'Université de Harvard, qui avait le mois dernier donné aux « English Evenings » une fort agréable causerie sur les sports dans les universités américaines, a ajouté quelques détails suggestifs sur l'influence du vote féminin dans quelques-uns des Etats de la grande république : « Les résultats ont été tout à fait excellents ; ce fut la déconfiture des politiciens tarés. »

La soirée s'est terminée par le thé, les chants et les intermèdes musicaux traditionnels.

Le succès toujours croissant des « English Evenings » ne nous étonne point. On sait, en effet, que Lyon est tout simplement en train de devenir le grand centre des études anglaises pour toute la région de l'Est, du Centre et du Sud-Est. La Faculté des Lettres compte actuellement 57 étudiants d'anglais attirés à Lyon par la réputation de son enseignement, les ressources de sa bibliothèque et l'excellente organisation de ses salles de travail. Elle a des correspondants d'anglais dans toute la région comprise entre Brest, Dijon et la Corse. Enfin, c'est Lyon qui, depuis plusieurs années, donne des lecteurs aux universités d'Edimbourg et d'Aberdeen. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'au point de vue des études anglaises, Lyon n'a point été favorisé par la géographie. Mais, comme le dit excellemment M. Legouis, fondateur de la section d'anglais à l'Université de Lyon, « L'art est fait pour fausser intelligemment la nature. »

SOCIÉTÉ D'AUDITIONS LITTÉRAIRES ET MUSICALES

LES FRANÇAIS AU POLE SUD

Le succès d'une expédition comme celle des explorateurs du pôle antarctique, dépend assurément du cerveau qui commande et organise. Il est également assuré par les collaborateurs, et le Dr Charcot en convint quand il cita, dans sa récente conférence, le nom de M. *Ernest Gourdon*, le seul des membres de son état-major qui l'accompagna dans ses deux voyages au pôle sud.

Licencié ès sciences physiques, docteur en géologie, attaché au Muséum de Paris, M. Gourdon, inlassable, étudie la médecine à Paris, où il est externe des hôpitaux.

Infatigable voyageur, il partit avec Charcot en 1902, en qualité de géologue, chargé aussi de la géographie physique et de la glaciologie.

A son premier retour, le gouvernement français le décorait de la Légion d'honneur. Il repart sur le *Pourquoi Pas* avec les mêmes attributions ; on le charge, en outre, de la direction des raids à pied.

C'est cet homme intrépide, infiniment modeste, qui viendra à Lyon le *mercredi 22 février*, à 8 heures et demie du soir, en l'*Hôtel de la Chanson*, faire le récit de ses voyages. Cette conférence vient très heureusement après celle du docteur Charcot, à qui, par déférence, M. Gourdon a laissé la présidence.

Le Comité de la Société d'auditions littéraires et musicales, pour qui cette conférence est donnée, espère que les Lyonnais, après avoir honoré grandemnet le docteur Charcot, de Paris, voudront entendre et entourer de leurs hommages et de leurs sympathies, M. Gourdon, un lyonnais pur sang, élevé à Lyon où sa famille habite encore.

Sa conférence ne sera point la réédition de celle de M. Charcot. La distinction du conférencier, sa science, son charme personnel, sa modestie même, et enfin sa merevilleuse collection de photographies, nous assurent une audition originale et d'un puissant intérêt, particulièrement pour tous ceux qui n'ont pu assister à la conférence du docteur Charcot.

Pour tous les renseignements, s'adresser au docteur Chapotot, 75, avenue de Saxe, et chez le gardien de l'Hôtel de la Chanson, 4, rue Montesquieu.

AU COLLÈGE DE FRANCE

M. Maurice Faure, ministre de l'instruction publique, avait consulté le Collège de France sur le maintien ou la transformation de la chaire d'hébreu qu'occupa Renan, et qu'avait occupée après lui son auxiliaire dans la publication du *Corpus inscriptionum semiticarum*, M. Philippe Berger. On sait que M. Philippe Berger a récemment pris sa retraite, et que de ce fait la chaire est vacante.

Or, la récente découverte en Asie centrale de manuscrits importants par M. Pelliot a amené quelques professeurs du Collège de France à penser que l'occasion était bonne de transformer la chaire d'hébreu en chaire de « langues, d'histoire et d'archéologie de l'Asie centrale ». MM. Chavannes, Sylvain Lévi et Meillet ont défendu cette opinion, et hier, 23 de leurs collègues sur 34 votants ont approuvé cette opinion contre 7 voix pour la suppression pure et simple de la chaire d'hébreu, 3 voix pour la création d'une chaire de phonétique expérimentale, et 1 bulletin blanc.

Il y aura lieu à un second vote pour la désignation au ministre du titulaire de la chaire d'hébreu ainsi transformée.

Dans la même assemblée, les professeurs du Collège de France ont décidé que le prix Saintour, d'une valeur de 3.000 francs, serait partagé, cette année, en trois prix de 1.000 francs, et ils ont désigné comme titulaires MM. Claizot, auteur de recherches sur Rabelais ; Lecarpentier, ancien élève de l'Ecole des sciences morales et politiques, et Millien.

En fin de séance, l'assemblée des professeurs a nommé une commission, chargée de se rendre auprès du ministre de l'instruction publique pour s'entretenir avec lui du projet de règlemnt du Collège de France. Cette commission est composée du bureau de l'assemblée et de quatre délégués.

Société des Grands Concerts

Dimanche 19 février, à 3 heures et quart, Salle Rameau, sixième concert de l'abonnement, avc le concours de Mlle L. Janssen, Mlle Bl. Vallin, M. L. de La Cruz-Frœlich, M. Sayetta et des chœurs de la Schola.

Voici le programme :

1. Bach, *Cantate n° 12* (Veinen, Klagen). Symphonie, chœur, récitatif, air (alto), air (basse), air (ténor), choral. Mlle B. Vallin, MM. de la Cruz-Frœlich et Sayetta.

2. Beethoven, *9e Symphonie* (avec chœurs). I. Allégro ma non troppo, un poco maestoso. — II. Molta vivace. — III. Adagio molto e cantabile. — IV Finale (soli et chœurs).

3. Wagner. Scène finale du Crépuscule des Dieux. Mlle L. Janssen.

Orchestre et chœurs, 200 exécutants, sous la direction de M. G.-M. Witkowski.

Location au Syndicat d'initiative, 19, place Bellecour. Billets non numérotés chez les marchands de musique.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Le préfet du Rhône donne avis que l'instruction pour l'admision à l'Ecole spéciale militaire, en 1911, est déposée à la préfecture du Rhône (1re division) et à la sous-préfecture de Villefranche, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les inscriptions des candidats seront reçues à la préfecture du Rhône jusqu'au 15 avril 1911.

SOMMAIRE

Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE

du vendredi 10 février 1911

1. La liberté de Pensée du savant ;
2. Nos Facultés ;
3. Société des Amis de l'Université. Conférence André Hallays (M. Dancourt) ;
4. Chronique militaire. Les Engagés volontaires (Dr Léo) ;
5. Les Baccalauréats ;
6. L'Avenir des Etudes historiques (Imbart de La Tour) ;
7. Office Social ;
8. Bourses de voyages ;
9. Les Serate Italiane ;
10. Mes Notes (Pascal Ribois) ;
11. Albert Kœrttgé et son œuvre (M. G.) ;
12. Association générale des Etudiants ;
13. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon ;
14. Salon 1911 ;
15. Les Sociétés ;
16. A propos de la discipline (Mlle Lazary) ;
17. Concert Reuchsel ;
18. Bibliographie ;
19. Tableau des Examens ;
20. Feuilleton du *Lyon Universitaire* : Les Cours d'Amour (Me G. Cohendy).

DERNIERES NOUVEAUTES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

Heckel Francis : Grandes et petites obésités, cure radicale, broché, 12 fr., net 11 fr.

Vigneron : Electrochimie et Electrométallurgie, broché, 5 fr., net 4 fr. 50.

Combe : Traitement de l'entérite mucomembraneuse, broché, 3 fr. 50, net 3 fr.

Holleman : Chimie organique, cartonné, 16 fr., net 14 fr. 50.

Lambling : Biochimie, 8 fr. net 7 fr. 25.

Le Souhaitier : Technologie électrique, 3 fr. 90.

Vires : Maladies de l'Estomac, cart., 4 fr., net 3 fr. 50.

Calmette et Rolants : Recherches sur l'épuration biologique et chimique des eaux d'égout, broché, 6 fr., net 5 fr. 50.

Vaquez : Les Arytmies, leçons recueillies par le Dr Esmein, cartonné, 15 fr., net 13 fr. 50.

P. M. C. : Pratique médico-chirurgicale. Sera complète en 8 volumes, t. I et II viennent de paraître, cartonné, 40 fr., net, 36 fr. — Tomes III et IV, paraîtront le 15 mars ; tomes V et VI, paraîtront le 15 mai ; tomes VII et VIII paraîtront le 15 juillet. — Prix de l'ouvrage complet, 176 fr.; net 158 fr. 40. — **Prix spécial** jusqu'au 30 juin, 164 fr., net 147 fr. 60. — A partir du 1er juillet, chaque groupe.

Foveau de Courmelles : L'Année électrique 1911, net 1 fr. 50.

Adam : Précis de thérapeutique oculaire, cart., 6 fr., net 5 fr. 50.

De Greeff : Introduction à la Sociologie, 2 vol., 12 fr., net 11 fr.

Ehrlich et Hasa : La chimiothérapie expérimentale des spirilloses, br., 7 fr.

Descombes Paul : La défense forestière et pastorale, br., 12 fr., net 11 fr.

Dejerine et Gauckler : Les manifestations des psychonovroses, br., 8 fr., net 7 fr. 25.

Mared : Enroufements industriels, br., 9 fr., net 8 fr.

Tous ces livres se trouvent à la **Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.**

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — **Grandes galeries ouvertes.** — Entrée libre.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, postscolaires, universités populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

Feuilleton du *Lyon Universitaire*

3

Une juridiction gracieuse au Moyen âge

LES COURS D'AMOUR

Par Me Georges COHENDY

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, directeur de Conférences à la Faculté de droit.

— (SUITE) —

Et pourtant, parmi les présidentes des cours d'amour, il n'en fut pas de plus active, de plus habile à déchiffrer les énigmes des cas réservés : nombre d'arrêts marquants, que nous feuilletons aujourd'hui, sont signés de sa main ; certains mêmes, nous le verrons, firent jurisprudence. Par la sûreté de ses décisions, cette théoricienne du droit d'aimer fut bien l'âme vivante de l'institution originale qu'elle contribua à créer.

Sybille d'Anjou, épouse de Thierry, comte de Flandre, venait, elle aussi, des contrées de par-delà la Loire. Compatriote d'Eléonore d'Aquitaine, elle offrait avec elle un contraste absolu : était-elle belle ? Non, peut-être ; mais, à coup sûr, elle savait charmer, avec ses yeux doux, deux yeux longs et souples dans lesquels coulait le regard, sa bouche aux coins montants, son air chaste, réservé, pourtant très tendre, son sourire où se mariaient les impressions fugitives, ses gestes lents qui toujours renouvelaient le rythme de ses lignes. Elle signa deux des arrêts recueillis dans le livre du bon Chapelain royal.

Ce fut Ermangarde, vicomtesse de Narbonne, que le troubadour Pierre Rogiers chanta sous le discret surnom de « Tort n'avez »; et, s'il faut en croire Andrea Gesuâldo, le commentateur de Pétrarque, elle accorda au plus passionné des amants « l'*ultima speranza d'amore* » ; puis, un jour, elle se reprit : désolée, le poète fut traîner sa disgrâce à la cour accueillante du comte de Toulouse ; à la fin, désemparé, il alla mourir d'amour dans le calme du couvent de Grammont. A Narbonne, Ermangarde tin sa cour : elle y fit fleurir la paix, la joie et la poésie.

A côté de ces grandes présidentes, il conviendrait d'en signaler d'autres, plus modestes, jugeant au milieu d'un plus simple décor, semblant représenter, mieux qu'un tribunal toujours un peu solennel, comme un discret conseil d'arbitrage. La dame polie de Fécamp, Marie de Ventadour, la dame de Montferrand, la dame Tiberge de Séranon réconcilièrent, dans l'intimité de leur manoir, les amants craintifs, qu'effarouchait le faste imposant des Cours d'amour.

De même que le veillard, en songeant revit son enfance, ainsi que les institutions mourantes retournent à leur berceau. Subissent-elles une éclipse, elles ne réapparaissent, pour finir, que telles qu'elles avaient commencé.

Ainsi, vers la fin du XIIIe siècle, vint à pâlir l'éclat que jetaient les Cours d'amour. Elles ne reprirent que dans la deuxième moitié du XIVe siècle, à la cour pontificale d'Avignon, à Signe, à Pierrefeu, au château de Romanin, dont les ruines se dressent encore aujourd'hui, et qu'on nomme dans le pays Château d'Amour : là siégea Phanette de Gantelme, tante de la fameuse Laure de Noves, si longuement chantée par Pétrarque.

Mais cette restauration judiciaire fut loin de présenter la même fermeté que l'institution primitive. Ces cours de la décadence furent de simples réunions littéraires, des cérémonies où se discutaient de théoriques questions amoureuses. Jamais leurs décisions ne constituèrent de véritables arrêts : les temps n'y étaient plus, la foi en l'autorité des juges s'en était allée.

Du reste, le caractère essentiel de ces tribunaux s'effaçait : des princes, des seigneurs n'étaient-ils pas admis à siéger à côté des nobles conseillères ?

En vain le dernier et non le moins brillant représentant du Moyen Age, René d'Anjou, chevalier et poète, tenta-t-il de faire revivre l'ancienne juridiction, en créant la charge rémunérée et flatteuse de Prince d'amour : l'institution, émanée de l'esprit féodal, ne devait pas lui survivre. Et c'est son dernier écho qui expira entre les murs de l'hôtel de Rambouillet, dans une tenue présidée par la princesse Marie, avec, comme avocat général, Mlle de Scudéry.

Peut-être est-il permis d'en voir une survivance lointaine dans les jeux floraux, ce poétique concours, où s'illustrèrent les Voltaire, les Fabre d'Eglantine, les Chateaubriand, les Millevoye, les Victor Hugo, les Mistral, tant d'autres.

C'est ainsi que naquirent les Cours d'amour, qu'elles se développèrent, puis s'éteignirent.

***

Glissons-nous, à présent, au mlieu des audiences ; regardons-les en plein exercice, notons nos impressions et signalons les formes qu'on y observait.

Nous voilà transportés dans une de ces singulières réunions. Tout y respire la fête. Sous ses poutres coloriées, la grande salle du château est tendue de riches tapisseries. En son centre, prêt à recevoir les serments, placé sur un piédestal ouvragé, se tient le Dieu d'amour : finement ciselé dans un marbre très blanc, la tête inclinée en une pose un peu nonchalante, indolente, le front pensif, la bouche rieuse, le regard toujours énigmatique, les chroniques nous le montrent couvert de fleurs, couronné d'un nimbe de violettes et de myrtes :

Mais or me dites, qui avés tant de flors,
Qui donc festes vos ? — Je suis li diex d'amors ;
A vostre amie sui venu pour secors.

Lequel pourtant troublait davantage, du sphynx de pierre qui trône sur l'assemblée, ou des beautés qu'il dominera tout à l'heure, simples prêtresses amoureuses, mais animées par la vie ? Masque inquiétant d'Aliénor, doux visage de Sybille d'Anjou, par vous, le culte du Dieu brille dans les regards qui vous cherchent : ardentes réalités, sans qui serait vain tout symbole !

Déjà l'auditoire est là : couples d'amoureux amusés ou recueillis, ils vont suivre le procès avec un intérêt soutenu, et sans cesse les approbations ou les murmures, l'indignation ou l'émotion, librement manifestées, souligneront les péripéties des débats.

Bientôt s'avancent nos juges. Certes, elles étaient en robe, comme le remarque certain historien du temps, mais pas en robe noire : l'hiver, elles portaient quelque précieuse fourrure de menu-vair ou de zibeline, l'été, un bliaut à longues manches, ou un léger manteau de lin semé de fleurs de mai ; a la place de la toque inélégante et massive, elles ornaient leur chevelure d'un chapelet de primevères ou de lauriers dans la saison froide, de roses, de marguerites, ou de marjolaine au printemps.

Elles apparaissent ainsi, gracieuses, mais vénérables également, par le respect qu'elles commandent dans ce temple de Justice d'Amour. La maîtresse du château, parée de lys, s'assied sous un dais armorié ; les autres conseillers prennent place autour d'elle.

Et l'audience s'ouvre. Le plus souvent la procédure est orale. Tantôt les parties se présentent elles-mêmes, expliquent leur différend, répondent aux questions que leur pose la présidente : c'est alors la comparution personnelle. Tantôt les plaideurs se font représenter par des mandataires : les choses du cœur sont si délicates, si subtiles, si équivoques, que l'on a généralement recours aux professionnels casuistes de l'amour, aux poètes ; ceux-ci vont discuter le procès sous la forme classique des tençons. On se doute de la richesse d'inspiration que doit posséder un avocat doublé d'un poète, et, — comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil de la Justice — les magistrats ne manquent pas de s'inquiéter : dans le savoureux plaidoyer de Guillaume Coquillart, entre la Simple et la Rusée, qui, toutes deux, se disputent la possession d'un Mignon, ce ne sont que cris du tribunal impatientient :

« Dites, sans faire longue pause...
Soyez bref, il est nécessaire...
Sus, faictes le court...
Or sus, c'est trop plaidoyé...
C'est assez...
Il est tard...
Despechez-vous, il est temps... »

Etc... J'en citerais de moins gracieux !

Aussi arrivait-il que l'on exposât la question dans des suppliques, dont André le Chapelain nous a conservé des modèles : c'était la procédure écrite, tant en honneur chez les Romains, reprise aujourd'hui — ô reflet austère des Cours d'Amour — par la juridiction administrative !

Le tribunal possède tous les éléments du procès : il va rendre un arrêt longuement médité, rédigé comme le sont ceux des juridictions ordinaires de l'époque : « Nous disons et affirmons par la teneur des présentes... »

(*A suivre.*)

Le régime alimentaire tient dans la thérapeutique une place prépondérante. Parmi les aliments les plus reconstituants sont les farines de céréales, riches en phosphates, carbonates, fer, azote et corps amylacés. Malheureusement, si elles sont facilement digérables par leur ténacité, toutes ne possèdent pas la même valeur nutritive. Il est en effet prouvé que les corps amylacés doivent subir dans notre intestin un travail de saccharification, de réduction en sucre pour être vite et bien absorbés. Cette saccharification préalable explique la valeur nutritive de la **FARINAUGÉ**, aromatisée par le chocolat le plus fin. **LA FARINE AUGÉ** convient à tous, malades, convalescents, vieillards, enfants, jeunes anémiés. **FARINAUGÉ**, aliment chocolaté, diastasé, en vente partout, préparée par le laboratoire H. Augé, 27, rue du Musée, Lyon. Boîte de 500 gr., 1 fr. 50, de 250 gr., 0 fr. 80. — Autres spécialités du même Laboratoire : **VIN** fortifiant **NEMIOL**, le litre, 4 fr. 50, le 1/2 litre, 2 fr. 50 ; **DÉPURATIF STÉNOSE** et dragées (âge critique) ; **CACHETS KEF** contre toutes les douleurs et rhumatismes ; Sirop pectoral ; **SYLVIOL**, dans bronchites et Capsules Sylviol.

Dr R. T.

LE DANGER DES ONGLES.— Si nous voulions prendre à la lettre la doctrine des causes finales, nous pourrions penser que les ongles nous ont été donnés pour nous gratter, mais ces grattages répétés ne vont pas sans grand danger pour les personnes atteintes d'une maladie de peau. Nous n'ignorons plus aujourd'hui que ce sont les ongles qui souillent des microbes de la suppuration les plaies causées par les lésions cutanées. Aussi un spécifique contre toutes les maladies les plus importantes de la peau : eczéma, psoriasis, herpès, acné, affections du cuir chevelu, le Cadum réussit admirablement dans ses applications, parce qu'il commence par apaiser les prurits, les douleurs qui appellent le grattage et, partant, les suppurations secondaires. Le Cadum agit ensuite à titre d'antiseptique et de cicatrisant. Convenant aux peaux les plus fines, il calme, puis il guérit, sans jamais être toxique. — Cadum, dans toutes les pharmacies. Boîte d'essai, 0 fr. 50, grandes boîtes, 1 et 2 fr.

Dr R. T.

EAUX MINÉRALES NATURELLES
Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, R. SALLAVUARD
DESSAUX & TRUCHON Srs
2 et 4, rue des Célestins, LYON
Téléphone 42-17
SERVICE RAPIDE A DOMICILE

LANGUES ETRANGERES
MODERN SCHOOL
32, Rue de la République, 32
(a côté des Deux-Passages)
TRADUCTIONS

AMEUBLEMENTS COMPLETS
Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures
HENRI BONJOUR, FABRICANT
Cours de la Liberté, 42-44, LYON
Conditions particulières à tous les membres de l'Université

LABORATOIRE N. AGUETTANT
LYON, 36, Quai Fulchiron, 36, LYON
SPÉCIALITÉS : Teinture de Cocheux, Nosol, Sucre Dulcior, Benzhermyl
AMPOULES Hypodermiques : Ampoules Stérilisées, Ampoules de Sérums
ADRÉNALINE physiologique : Pure cristallisée, Sol. à 1/1000 (15 gr. 30 gr.)
La Maison garantit la quantité, la pureté et le dosage des Produits livrés sous sa marque

DÉSINFECTION PAR LES VAPEURS SÈCHES DE
FORMOCHLOROL
au moyen de l'Autoclave Formogène TRILLAT (Breveté S. G. D. G.)
C. TURQUIER, 8, quai de l'Hôpital
Seul Concessionnaire à Lyon
Entreprise de désinfection de châteaux, villas, appartements, écuries, meubles, literies, vêtements, etc.
Destruction absolue de tous les germes microbiens.
Réoccupation des locaux désinfectés, quelques heures après l'opération. — Aucune détérioration.
DESTRUCTION RADICALE DES INSECTES
(Appareil Mathey) — Téléphone : 11-91
Vente et Location de Lits mécaniques pour malades

TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE
Maison fondée en 1855
J. RUETTARD Fils
61, Rue de la République
Téléph 43-24 LYON Téléph 43-24
Spécialité d'uniformes pour officiers de réserve — Officiers du cadre auxiliaire, Medecins. Pharmaciens, etc.
Décorations françaises et étrangères

LINOLEUMS
BOURRELETS DE CALFEUTRAGE PERFECTIONNÉS
Louis GIRARD
Rue de la République, 41
NETTOYAGE PAR LE VIDE
des Appartements, Bureaux, Cliniques, etc.
avec les ASPIRATEURS de Poussière à moteurs électriques et à essence

Restaurant POIRSON
Rue Stella, 4, LYON
SERVICE à la CARTE et à PRIX FIXE
Déjeuners et Dîners à 1.75
ET AU-DESSUS

9, Place des Jacobins, LYON
AU PETIT PARIS
LINGERIE, BLANC, BONNETERIE
Réduction aux Membres de l'Université

THE SPORTSMEN
VETEMENTS BONNETERIE et tous Articles de Sports Automobiles, etc.
IMPORTATION DIRECTE D'ARTICLES ANGLAIS
G. DENAT & P. CASSAS
21, Rue Gentil, 21 LYON
JEUX DE SALONS - JEUX DE JARDINS
Bronzes et Médailles

Lunettes et pince-nez en tous genres
Réparations promptes et soignées
Exécution rapide des ordonnances de MM. les Oculiste
LÉON REGAD
Opticien-Fabricant
1, Cours Gambetta, LYON
Médaille d'argent, Exposition 1910

Anc. Maisons CLOT-PHÉLIX et PROBST réunies
BÉAL Frères Succrs
15, Rue de la République, LYON
TÉLÉPHONE 28-76
MUSIQUE - PIANOS
Vente-Abonnement — Vente et Location
Vaste annexe et ateliers de réparations
8, Rue du Plâtre
Salle de Concert, 21, r. Longue. S'adr. toujours, 15, r. République

CHEMISES, FAUX-COLS et MANCHETTES EN TOUS GENRES
GANTERIE Chevreau, Suède Rennes Gants d'Officiers et pour auto
CRAVATES Bretelles, Jarretelles Bas et Chaussettes
AU MERISIER
Rue de la Barre, 4
LYON

MAISON BOULADE
J. GAMBS
LYON, 8, Place des Jacobins
Photographie · OPTIQUE · Electricité

CAOUTCHOUC — GUTTA, FIBRE, AMIANTE
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS
T. GONTARD
18 et 20, rue Victor-Hugo, LYON
Bouillottes, vessies à glace, urinaux, coussins canules, alezes, drap d'hôpital, drains, etc., et tous articles pour malades.
Vêtements imperméables, Chaussures caoutchouc
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF des ARTICLES de SPORTS de WILLIAMS et Cie, de PARIS
PRIX SPECIAUX à MM. les Docteurs et Etudiants

TABLEAU DES EXAMENS

THESE

Du traitement conservateur dans l'inversion utérine puerpérale et en particulier du traitement par colpo-hystérotomie postérieure. Opération de Küstner, procédé de Duret.

Jury : MM. Pollosson (A.), président ; Fabre, Voron, Laroyenne.

Candidat : M. Wies.

Le mardi 21 février, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT

1re partie

Jury : MM. Fabre, président ; Commandeur, Voron

Candidats : MM. Funel, Collard, Charlet, Marchand, Charvet, Israel, Brunet, Brissaud (H.), Bastien.

Le mercredi 22 février, à 9 heures du matin, à la Charité. (Laboratoire de la Clinique obstétricale.)

EPREUVE PRATIQUE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DU TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT.

2e partie

Jury : MM. Paviot, président ; Regaud, Mouriquand.

Candidats : MM. Gaté, Baroncelli, Cleu.

Le mercredi 22 février, à 5 heures. (Laboratoire d'anatomie pathologique.)

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT

1re partie

Jury : MM. Poncet, président ; Rochet, Laroyenne.

Candidats : MM. Funel, Collard, Charlet, Marchand, Charvet.

Le mercredi 22 février, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Poncet.)

TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT

2e partie

(Oral)

Jury : MM. Arloing, président ; Paul Courmont, Lépine (J.).

Candidats : MM. Vincent, Gaté, Baroncelli, Cleu.

Le jeudi 23 février, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT

1re partie

Jury : MM. Jaboulay, président ; Pollosson (A.), Laroyenne.

Candidats : MM. Israel, Brunet, Brissaud (H.), Bastien.

Le jeudi 23 février, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Jaboulay.)

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT

Jury : MM. Renaut, président ; Doyon, Barral.

Candidats : MM. Lamounette, Thibault-Laurent, Joyes, Galvin.

Le vendredi 24 février, à 9 heures et demie du matin. (Salle des Examens. — No 2.)

AUX GALERIES MODERNES - Edmond VESIN
55, Place de la République, LYON
ACCESSOIRES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS
Seuls constructeurs des CYCLES "FULGOR"
Modèles garantis recommandés
à roue libre et freins pneus Dunlop... 180 fr.
à deux ou trois vitesses.... 210 et 225 fr.
Agence de la MOTO-RÊVE
Bicyclette à moteur
1 cylindre à magnéto..... 725 fr
2 cylindres à magnéto..... 875 fr

NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

Nouvelle Pratique Médico-Chirurgicale illustrée, publiée par Brissaud, Pinard et Reclus, t. I et II, reliés 40 fr., net 36.

Déjérine, Manifestations fonctionnelles des Psychonévroses, 8 fr., net 7 fr. 25.

Lambling, Précis de Biochimie, 8 fr., net 7 fr. 25.

Lécène, Médecine opératoire, 10 fr., net 9 fr.

Belot, Essai de cosmographie tourbillonnaire, 10 fr., net 9 fr.

Lumet, Essais et Réglage des moteurs, 3 fr. 25, net 3 fr.

Weston, Manuel d'analyse organique, 3 fr., net 2 fr. 75.

Monternet, Yves Alex. de Marbeuf, 10 fr., net 9 fr.

Latreille, La petite église de Lyon, 3 fr. 50, net 3 fr.

Marvaud, Question sociale en Espagne, 7 fr.; net 6 fr. 25.

Gouachon, Du rôle des hôpitaux, net 1 fr. 50.

Dubosq, Louis Bonaparte en Hollande, 7 fr. 50 ; net 6 fr. 75.

En vente à la Librairie Henri Georg, 36/42, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

BAL DES ETUDIANTS

Le Bal des Etudiants s'annonce comme devant être particulièrement brillant cette année. La commission s'est assuré la salle du Grand-Théâtre, qui sera féeriquement décorée. La date en est fixée au samedi 11 mars. Un programme détaillé sera vendu avant le bal et un compte-rendu contenant les photographies des prix de beauté, groupes, originalité, costumes sera mis en vente dès l'issue de la fête.

La Commission rappelle que M. Pierre Argence, 12, rue Bellecordière, est chargé de la publicité du programme et du compte-rendu du Bal des Etudiants.

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

L'Annuaire de l'Université ou Livret de l'Etudiant pour l'année scolaire 1910-1911 vient de paraître.

Cette brochure, publiée par le Conseil de l'Université, et complètement mise à jour, contient, avec la liste du personnel enseignant de l'Université, toutes les indications qui peuvent être utiles aux étudiants : tableaux des cours, notices sur les bibliothèques, musées et laboratoires de l'Université, règlements scolaires de chaque Faculté, tarifs des droits d'études, d'examens et de diplômes, programmes des examens et concours, liste des auteurs à expliquer pour la licence ès-lettres, l'agrégation des lycées et le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Le Livret de l'Etudiant est en vente chez les libraires et dans les Facultés, au prix de 0 fr. 50.

BIBLIOGRAPHIE

La Grande Revue, 37, rue de Constantinople, Paris. Ne publie que de l'inédit. Chaque numéro, 224 pages grand in-8°, orné de croquis d'art. — Le numéro, 1 fr. 50. Abonnements : un an, Paris, 20 fr. ; province, 20 fr. ; union postale, 25 fr.

Sommaire du numéro du 10 février

Léon Frapié : La Liseuse (première partie). — Baron W. de Heusch : Le Fort de Flessingue et la neutralité de la Belgique. — Eugène Montfort : A Naples. — Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit de Paris : Les Ligues de concommateurs. — Valentin Mandelstamm : Sous les Bombes (fin). — Fernand Caussy : La Mission diplomatique de Voltaire. — Henry Coulon, René de Chavagnes : Pour la libération du Mariage dans l'Armée.

Pages libres :

P.-A. Dufrenne : La neutralité scolaire est-elle possible ? — Thérèse Pottecher : Le Mouvement féministe en France (fin). — Gaston Cahen : Le manque de Reproductions d'Art en France.

A travers la Quinzaine :

J. Ernest-Charles : La Vie littéraire. — Gustave Lanson, professeur à la Sorbonne : La vie théâtrale. — Louis Laloy : La Musique. — Camille Vergniol : A l'Académie. — Maxime Leroy : Du droit de grève dans les chemins de fer. — R.-Pol Varton : Le Deuxième Congrès de la Mission laïque française.

L'Egrugeoir. — Revue des Revues. — Correspondance. — Memento bibliographique. — La Vie curieuse.

Une des premières conditions d'action d'un médicament, c'est sa facilité d'absorption dans le corps humain. Beaucoup de ferrugineux ont une valeur douteuse parce que au point de vue biologique, leur absorption par la muqueuse gastro-intestinale est contestable. La satisfaction du corps médical et celle des malades est donc compréhensible, lorsqu'on enrichit la thérapeutique d'un nouveau médicament ferrugineux, qui, d'après des expériences concluantes, a pour qualités essentielles : une absorption rapide et certaine, le défaut de toxicité, l'absence de toute irritation de l'estomac ou de l'intestin. Le **Némogène Perroton** réunit toutes ces qualités, et il n'est pas de cas d'anémie, de chlorose, de faiblesse générale, chez la femme, l'enfant, comme chez l'adulte, qui n'en soit justiciable. Ajoutons que le **Némogène Perroton** est préparé sous forme de gelée au goût très apprécié des malades et qui le fait regarder comme un véritable dessert. — Némogène Perroton, grand pôt, 4 fr., Pharmacie Perroton, 11, rue des 4-Chapeaux, et toutes pharmacies.

Dr R. T.

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer MM. les Editeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à *M. le Directeur du « Lyon Universitaire »*, 3, *rue Stella.*

CYCLES "LAPIERR"
Touriste - Route - Piste
ACCESSOIRES au PRIX du GROS
CATALOGUE FRANCO
L. LAPIERRE-GERMAIN Constructr breveté
3, Rue Gasparin (près la place des Jacobins) LYON
PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES ETUDIANTS

CHOCOLAT MENIER
CACAO - MENIER

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
MOBILIER ASEPTIQUE
Installation de cliniques et Hôpitaux. - Electricité médicale
Maison LAFAY & SOUEL Qi
Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires
Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre
LYON
Téléphone : 32-85. — Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. — Téléphone : 32-85

PARIS-LONDRES MAX
ENGLISH TAILOR
7, Rue Président-Carnot
PARIS-LONDRES habille bien
PARIS-LONDRES habille jeune
RÉDUCTION AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ

AU CHEVAL BLANC
Spécialité de Linoléum pur liège et incrusté, Tapis, Moquette, Toile cirée
Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques
BÉRARD Maison de confiance
La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810
32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
TÉLÉPHONE 43-39

Photographie d'Art et d'Industrie
de MÉDECINE et de CHIRURGIE
CH. VOLATIER
Successeur de J. GARCIN
Maison fondée en 1855
APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES
50, rue Childebert (au 1er) LYON
Annexe : Péristyle du Grand-Théâtre

Gd BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE
Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine
PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43
JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT
LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES de MÉNAGE - BROSSERIE - VANNERIE
PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES de VOYAGE
ENTRÉE LIBRE — Livraisons à domicile — ENTRÉE LIBRE

SPÉCIALITÉ de CHAUSSURES
Pour Pieds difformes, Bots, etc.
ORTHOPÉDIE
Pieds plats et raccourcissements
Faux pieds articulés pour amputations du pied
PAILLASSON
Fournisseur des Hôpitaux
3, Rue de l'Hôpital — LYON

GONET
Passage de l'Argue, 75, 77, 79 - LYON
Location de Pianos et d'Instruments à Cordes
FLUTES ET CLARINETTES
Spécialité de Mandolines et Guitares
ASSORTIMENT DE TOUTES ESPÈCES D'INSTRUMENTS BOIS ET CUIVRE
Envoi du catalogue franco sur demande

EUMICTINE
INDICATIONS : Blennorragie, Cystites, Néphrites, Pyélites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammoniurie Lithiase rénale, etc., etc.
8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roule, 71, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 franco

The Sport
Gd CHEMISIER
16, Rue de la République
21, Rue Terme
LYON

INSTALLATION de LUMIÈRE et TÉLÉPHONES
Appareils téléphoniques pour réseaux de l'Etat
Sonneries, Porte-voix, etc.
MAISON A. DALLOZ
9, Rue Gentil, LYON
Téléphone 3-39

INSTITUT DE BEAUTÉ
MESDAMES BAUBIL
CABINET FONDÉ EN 1894
75, Rue de la République, LYON
Cabinet de Beauté, d'après les derniers perfectionnements des Maisons de Beauté Paris-Londres.
Le nouveau massage facial combiné avec le traitement de l'électricité, redonne aux muscles leur élasticité, conserve dans un âge avancé la jeunesse de contour au cou et au visage. — Soins des yeux. — Disparition des rides des paupières par le massage. — MANUCURE.

BIBLIOTHÈQUES LIVRES
Achat permanent au comptant
N'ACHETEZ rien sans voir nos OCCASIONS
Xavier COURBON
LYON, 16, rue Gentil (Près le Lycée)

FLANELLE VEGETALE et OUATE de PIN
MAISON SCHMIDT-VERRIER
A. LABBEY
5, place Bellecour
LYON
Lainage hygiénique du Dr Jaeger
MANUFACTURE SCHMIDT-VERRIER, 5 PLACE BELLECOUR · LYON ·

Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie
"AU BON GOUT"
JH GOUZON
HORLOGER-BIJOUTIER
62, Rue Victor-Hugo, LYON
Près la place Carnot
Atelier de Réparations — Travail très soigné
MAISON DE CONFIANCE
Prix spéciaux aux membres de l'Université et aux Etudiants

OFFICE UNIVERSEL
Renseignements de toute nature. Enquêtes sûres et précises, Recherches, Surveillances concluantes, Solvabilité de la clientèle, Toutes affaires loyales !
Louis COURT, Directeur, Rue Centrale, 30, au premier, LYON
Ancien fonctionnaire, Légiste (32e année)
MAISON SÉRIEUSE DE TOUTE CONFIANCE, SÉCURITÉ ET DISCRÉTION ABSOLUES

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a conquis la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure absorbé. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

Pour laisser aux malades le secours d'un traitement aussi actif, les Laboratoires **Dalin** préparent des ampoules de **bi-iodure de mercure indolore.** Cette absence de douleurs dans les injections avec les **Ampoules Dalin** explique leur succès autant auprès des docteurs qu'auprès des malades.

Les Laboratoires DALIN, 1, rue de la Martinière ; 3, place St-Vincent, à Lyon, préparent les AMPOULES DALIN BI-IODURE de Hg. INDOLORES et consentent les prix médicaux aux étudiants.

Bien formuler : BI-IODURE INDOLORE DALIN. Dr R. T.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS

recommandés par le Lyon-Universitaire

P. MORAUD, 19-28, rue du Piat, Librairie, Papeterie, Imprimerie

PAUL BIONDETTI, Bandagiste-Herniaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, Lyon.

Mme RAMBAUD-COLLET, pension de famille, rue Vendôme, 109-111-113, près cours Morand. Prix modéré.

REMÈDES INTERNES ET NÉVRALGIES. — Quelles sont les personnes les plus sujettes aux névralgies en général ? Les neurasthéniques, les dyspeptiques ou toutes celles qui souffrent d'un vice quelconque de la nutrition : goutte, obésité, diabète, etc... Ces différents maladies hésitent souvent à prendre un remède interne de peur d'altérer encore davantage leurs fonctions digestives ou leurs échanges nutritifs. C'est donc pour eux une excellente raison de recourir à ce spécifique des névralgies, migraines, douleurs rhumatismales, sciatiques, les **CACHETS RONZIÈRE.** L'habile association de leurs composants chimiques enlève aux **CACHETS RONZIÈRE** toute toxicité et en facilite l'assimilation par les tubes digestifs les plus délicats. Ils sont recommandés aussi aux jeunes filles atteintes de douleurs de la puberté, aux femmes souffrant d'accidents douloureux de la ménopause. — **CACHETS RONZIÈRE,** le cachet, 0 fr. 20, la boîte, 2 fr., toutes pharmacies et grande Pharmacie Universelle, 51, rue de la Bourse, Lyon.

XII. Dr R. T.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'Epargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre **le maximum d'avantages,** puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :

A MM. H. DE LA GRANDVILLE et A. BONDET, directeurs, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

EXAMENS de DROIT et des SCIENCES POLITIQUES
« Les COURS de DROIT »
A. GRUJON, Directeur
3, Place de la Sorbonne, PARIS
Répétitions écrites, Résumés
Tableaux synoptiques, Questions d'examen
Répétitions orales, Préparation de Thèses

FARINES POUR RÉGIMES
Diabète, dyspepsie, entérites, etc.
PAINS ET PATES AU GLUTEN
Légumes secs toujours renouvelés
H. LENOIR
12, Place de la Miséricorde, LYON

COUTELLERIE EN TOUS GENRES
A. MOREL
19, Rue Auguste-Comte, LYON
RASOIRS DE SURETÉ ET TOND USES
Couverts métal blanc argentés, modèles riches et ordinaires
COUTEAUX ET CISEAUX
Aiguisage et réparations, les jours, travail soigné

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Vendredi 17 février, à 8 heures et quart : 1° *La Légende du Point d'Argentan* ; 2° *Sapho.* — Samedi, 18 février, à 8 heures et demie : *Pantagruel.* — Dimanche 19 février, en matinée, à 2 heures : *Pantagruel* ; en soirée, à 8 heures et quart : *Hérodiade.*

La location pour ces représentations est ouverte de 10 heures du matin à 6 heures et demie du soir. — Téléphone, 9-60.

NOUVEAU-THEATRE. — C'est mardi prochain, 21 février, date retnue pour la circonstance, qu'aura lieu au Nouveau-Théâtre la première représentation, création à Lyon des *Amours d'un Petit Soldat*, drame nouveau en sept actes, de M. A. Bernède, l'auteur si applaudi de *Sous l'épaulette, Au Bat' d'Af', La Loupiotte*, etc. M. Martini s'est assuré le privilège exclusif de représenter à Lyon les *Amours d'un Petit Soldat*, cette belle pièce qui obtient actuellement à Paris un très gros succès qui, certainement, va se continuer à Lyon, où M. Bernède compte de nombreux admirateurs. En attendant cette première sensationnelle, le Nouveau-Théâtre a repris, jeudi, donc pour cinq jours seulement,, *Les Deux Gosses*, drame au succès légendaire, servant de rentrée à la toute charmante ingénuité, Mlle Dargèle qu'une douloureuse maladie, durant plusieurs mois, vient de tenir éloignée de la scène du Nouveau-Théâtre.

THEATRE CASINO-KURSAAL. — Le public élégant et mondain de Lyon, s'était donné rendez-vous au Casino-Kursaal, lundi soir, pour fêter la cinquantième de la *Revue Fleurie* à l'occasion de laquelle le populaire et joyeux Galan, que les Lyonnais ont accueilli si franchement et si familièrement qu'il est devenu un des artistes préférés de notre grand music-hall, faisait sa rentrée dans une scène nouvelle qui, par ses allusions satiriques et mordantes n'empêchant pas d'être en même temps très comique, a beaucoup plu aux spectateurs de l'Opéra-Réclame, d'une actualité toute locale, a valu à son principal interprête, Galan, un succès très personnel et des applaudissements chaleureux, dont une part bien méritée pour MM. Nazol et Martial.

Comme chaque année, pour le même motif, bataille de fleurs très animée entre les artistes et les spectateurs pour le plus grand plaisir des uns, la distraction des autres et la satisfaction de tout le monde. Selon le cliché habituel, nous pouvons terminer en disant : Et maintenant en route pour la centième ! Etant donné son succès, la *Revue Fleurie* atteindrait facilement cette centième, mais elle doit quitter prochainement l'affiche à Lyon pour commencer par Marseille une tournée dont on ne prévoit pas encore la fin, mais qui est cependant assurée déjà d'une durée de plus de six mois, par suite de traités signés avec des directeurs qui, après avoir vu jouer la revue du Casino-Kursaal de Lyon, veulent à leur tour la représenter. Des pourparlers nouveaux sont encore en cours. Ce fait constitue le meilleur éloge de la *Revue Fleurie.*

THEATRE DE L'HORLOGE. — Après avoir joyeusement fêté sa cinquantième représentation, la délirante revue de l'Horloge continue d'attirer chaque soir une foule compacte prenant un véritable plaisir au défilé mouvementé des actualités de l'année. *La Revue de Lyon* est incontestablement le plus attrayant spectacle de l'époque ; pendant quinze tableaux, on est intéressé par de spirituelles scènes empreintes de la plus excessive gaîté ; que d'allusions bien satiriques sur nos édiles, qui sont certes les premiers à en rire ; que de gracieux ensembles venant charmer la vue, et que n'est-on pas émerveillé par ces féeriques apothéoses restant dans le domaine local ; aussi, chaque soir, est-ce un réel triomphe souligné par de nombreux rappels, pour la « Nuit de Noël », superbe effet de neige sur la colline de Fourvière; « les Fêtes du Réveillon », dans lesquelles évoluent les Noëls de tous les pays ; la « Loterie de l'Amour » et l' « Industrie Lyonnaise », cette dernière apothéose devant laquelle on s'extasie par la production de magnifiques costumes. En un mot, on peut affirmer que la *Revue de Lyon* est bien la seule œuvre du genre, méritant son titre de revue locale ; elle a certainement une supériorité incontestable, car bien pourvue de ce joyeux esprit frondeur et de cette bonne gaîté française, elle intéresse ceux qui l'écoutent et charme également les yeux par ce luxe de décors et cette profusion de costumes. Ajouter à cela qu'elle est interprétée supérieuremnt par une troupe d'élite et on se rendra à l'évidence que la *Revue de Lyon* justifie cet empressement de toutes les gens sensées qui viennent chaque soir par milliers passer des heures exquises au plus joyeux spectacle de l'actualité.

Il est bon de rappeler à nos lecteurs qu'il est de toute prudence de retenir ses places à l'avance, surtout pour la matinée et la soirée de dimanche prochain. Jeudi 23, grande matinée à prix réduits.

SCALA. — Les jours s'écoulent, la saison s'avance peu à peu et non seulement le succès de l'American-Biograph est toujours énorme, mais ce succès paraît augmenter, si toutefois cela est encore possible. Nous en avons déjà indiqué les raisons, dont la principale est assurément l'excellence d'un programme qui est toujours le plus intéressant et le plus varié. Il est facile d'en juger, car voici les principaux numéros de celui qui sera donné du 20 au 26 courant :

Pro Patria, la Boucle de cheveux, l'Amour vainqueur, Bébé fait visiter Marseille, M. Durand au Skating, Lisbonne pittoresque, une Bonne neurasthénique, les Rivaux, la Nourrice myope, le Journal, etc.

FOLIES DRAMATIQUES. — Cette semaine sera consacrée au beau drame de d'Ennery, dont chaque reprise est un succès certain. *Le Vieux Caporal*, drame en cinq actes, que tout le monde voudra voir, car M. Bonnard n'a rien négligé pour que, sur sa scène, cette œuvre émouvante puisse soutenir toutes les comparaisons. Interprétation et mise en scène ne laissent rien à désirer.

CINEMA-PATHE-GROLEE (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles, actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de 2 h. 30 à 8 h. 30. Le soir, grande séance, de 8 h. 30 à 11 heures.

CINEMA-MONCEY PATHE FRERES. 98, rue Dunoir. — Représentation tous les soirs, à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 30. Tous les mardis, changement de programme.

CINEMA ROTA (98, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les jours, spectacle intéressant. Grand nombre de vues dramatiques et comiques.

Compagnie Générale des PHONOGRAPHES PATHÉ
DÉPOT DE LYON : 15, Rue de la République
PATHEPHONE, PATHE-SALON, PATHE-CONCERT | DISQUES DOUBLE FACE 24, 28, 35, 50 centimètres
Envoi des Catalogues et Répertoires illustrés franco
Pour la Vente en Gros : 3, Quai de l'Hôpital, LYON

L'ARTISTIC (Cinéma-Théâtre, 13, rue Gentil). — Tous les jours, matinée à 2 heures et demie, et soirée à 8 heures et demie. Films nouveaux : partie lyrique exécutée par des artistes et visions inédites.

GUIGNOL DU GYMNASE, 30, quai Saint-Antoine. — Tous les soirs : « Le Breuvage Mystérieux », pièce en deux actes. — Jeudis et dimanches, matinée à 2 heures. — Tous les mardis, soirée classique.

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI
BREVETÉ S. G. D. G.
Lyon, 11, rue Centrale, Lyon
Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières.
Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.
Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.
Se place dans les gaînes des cheminées froides ou chaudes ; la même gaîne à chauffage peut servir en hiver pour l'aération. Notre aspirateur facilite l'évacuation des produits de combustion. Il est donc doublement hygiénique.

ÉCOLE DE Culture Physique
19, Place Bellecour, LYON
Méthode scientifique du Professeur Aug. CLAUSE
— SANTÉ - FORCE — et BEAUTÉ PLASTIQUE
Augmentation du tour de poitrine, de la capacité pulmonaire et de la taille
DIMINUTION DE L'OBÉSITÉ
Leçons d'anatomie et de physiologie pratiques

JH DESHERTAUD
PHOTOGRAPHE
31, 35, Rue Victor-Hugo
Téléphone 39-03 LYON Téléphone 39-03
FOURNITURES GENERALES
TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement
Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Etudiants

Restaurant de la Place Gailleton
41, Rue Saint-Hélène
Près le pont des Facultés
J. BILLARD
PENSION DE FAMILLE
Depuis 70 francs par mois

GUITINE BLANCHET
Hypotenseur végétal aux principes actifs de VISCUM ALBUM
Objet d'une communication à la Sté Nationale de Médecine
MÉDICATION NOUVELLE de l'HYPERTENSION
qui remplace les iodures dans l'artério-sclérose, les athéromes, la goutte, la néphro-sclérose, l'éclampsie, les troubles du saturnisme, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptysies des tuberculeux et les bronchites.
PILULES dosées à 0.05, 6 à 8 par jour entre les repas.
Dép't général : Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON et toutes pharm.

AU CHINOIS
11, Rue Centrale, LYON
(Entre la rue Dubois et l'église St-Nizier)
Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux
Spécialités d'articles lavables pour clinique, hôpitaux, chambres de malades, etc.
Papiers sanitaires lavables, Tekko (imitation soierie), Salubra (toiles peintes), solides à la désinfection et à la lumière — Sur demande envoi de collections.

GRANDS BAINS DES TERREAUX
5, rue Sainte-Marie-des-Terreaux
(Près la rue d'Algérie)
— LYON —
Etablissement de 1re ordre. Traitements et Bains médicinaux, Frictions et Massages, Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.
Charles TRUCCHI, Propriétaire

Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés
A TOUTES DISTANCES
Par Voiture-Ambulance Automobile Chauffée à la Vapeur et du dernier perfectionnement
Voitures-Ambulance à chevaux à Roues Pneumatiques des plus confortables
Jean MOUTIN
LYON, 6, quai Gailleton (Près la place de la Charité)
Téléphone 28-70

Orthopédie, Bandages
APPAREILS ORTHOPEDIQUES EN TOUS GENRES
Anc Mais" ACHARD-MILHET
E. DOUISSET, Sr
95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
BANDAGE PNEUMATIQUE
BREVETÉ S. G. D. G.
Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesures

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

TÉLÉPHONE 23-78
PANSEMENTS et Fournitures Chirurgicales
FOURNISSEUR des HOPITAUX
Dépôt des tissus hygiéniques TÉTRA, et des bandes de crêpe TÉTRA, les plus élastiques et les plus durables
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ET ACCESSOIRES DE PHARMACIE
Bandages, Ceintures, Sangles, Bas à varices, etc., etc.
H. DAGAND 7, Rue de la Platière MAISON DE GROS LYON

HIPPOSARCINE ROY
Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote
Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue
Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consomption, d'affaiblissement précoce dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement
GIVAUDAN, LAVIROTTE & Cie, 8, Quai des Etroits, LYON
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LABORATOIRES
Soufflage du verre
GUILLERMARD
34, rue Sainte-Hélène, LYON
FOURNISSEURS DES FACULTÉS ET DES HOPITAUX
EXÉCUTE SUR DESSINS ET CROQUIS

RUPTIER & Cie
14, Rue Paul-Chenavard, LYON
Pelleteries fines, vêtements de fourrures et articles divers soignés
MAISON DE CONFIANCE

MAISON DE FAMILLE
Confortablement Installée
CHAMBRES ET PENSION SOIGNÉES
Pension à partir de 90 fr., au cachet 1.50
1, Quai Gailleton, LYON
Angle de la rue de la Barre

PETITES DOUCHES LYONNAISES

Bains par Aspersion 0.30
4 ÉTABLISSEMENTS A LYON
48, rue de la République. 7, cours Lafayette. | 276, avenue de Saxe. 7, grande rue de Guire.

Bandages, Ceintures et Bas à Varices, Orthopédie, Prothèse
M. LACOMBE Ex-Contremaître de la Maison ROUGEMONT Fournisseur des Hôpitaux et des Chemins de fer P.-L.-M.
LYON, 25, Rue Auguste-Comte, 25, LYON
Médaille de Collaborateur à l'Exposition de Lyon 1904

Teinture, apprêt et dégraissage
PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Etablissement fondé en 1840, ouvert à tous les Docteurs
MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Route de Francheville
Téléphone N° 41-60 Saint-Irénée, LYON
Grands Parcs avec Pavillons d'Isolement pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Convalescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

Voulez-vous être bien habillés et pas cher? Allez
Au Tailleur Moderne
55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1
VOIR LES ETALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUTES DE LA SAISON
Une réduction de 5 0/0 sera consentie à tout acheteur porteur de sa carte d'étudiant ou d'un n° de Lyon Universitaire

Hors Concours PARIS 1900 LONDRES 1908
DEMANDEZ PARTOUT LE SUC SIMON
Liqueur Select Très Digestive
DÉLICIEUSE A L'EAU GLACÉE

"OMEGA"
20 fr. comptant, 10 par mois
Marius LECOMTE Fils
15, Quai de Retz, LYON

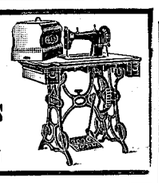

Spécialité de pince-nez sans monture et de verres à double-foyer
Tous nos verres, soit applications ou combinés, sont livrés instantanément et d'après l'écartement pupillaire.
L. LANDROZ OPTIQUE EN TOUS GENRES 1, Place des Jacobins (au 1er) LYON

COFFRES-FORTS
BAUCHE
LYON
Rue Président-Carnot, 7

ANTISEPTIQUES LAROCHETTE
VILLEFRANCHE-sur-SAONE
COTONS HYDROPHILES
Crêpes Larochette
Catguts, soies, produits stérilisés
Représentant : M. BOSSOT, 24, r. Lanterne, LYON

PRESSE A. PETIT - B.T.S.G.D.G.
100 gr. Viande Crue DE BŒUF, DE MOUTON OU DE CHEVAL DONNENT A FROID
50 gr. Suc Frais AVEC LA
PRESSE A. PETIT
38, Boulevard des Brotteaux, LYON

SAUVEZ VOS CHEVEUX AVEC LE MERVEILLEUX PÉTROLE HAHN
RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE
EN VENTE PARTOUT, PHARMACIENS, PARFUMEURS
GROS : F. VIBERT CHIMISTE Av. BERTHELOT LYON

TEINTURE et DÉGRAISSAGE
Travail soigné, Prix modérés
GLAÇAGE AMÉRICAIN DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Deuil en 24 heures
MAISON AYBRAM
6, Avenue Berthelot, LYON
(Près le Pont du Midi)
ON LIVRE A DOMICILE

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES
Location, Réparation, Installation
Maison Vve ROBIN & ses Fils
FONDÉE EN 1855
Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON
(Ancien Quai de la Charité)
Conditions spéciales pour les Etudiants et les membres de l'Université lyonnaise

GRAND ENTREPOT LYONNAIS DE
HOUILLES, COKES ET AGGLOMÉRÉS
Spécialités d'Anthracites Anglais, Belge, et Bois de chauffage
P. HONTA
19, RUE DE LA CHARITÉ
Entrepôts et Magasins : 1 et 3, Rue de Fleurieu
Prix spéciaux pour membres des Universités Officiers, Etudiants

Etablissements Typographiques
WALTENER & Cie
LYON 3, Rue Stella, 3 Tél. 15-39 | PARIS Place du Caire, 2 Tél. 138-36
IMPRESSIONS COMMERCIALES ADMINISTRATIVES ET DE LUXE
Actions - Obligations - Titres divers
CHÈQUES
Imprimés en noir ou couleurs avec fonds de sûreté
STATUTS, NOTICES, RAPPORTS
Livrés en quelques heures
Albums, Catalogues
PRIX-COURANTS
Affiches de tous genres
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Imprimerie WALTENER & Cie 3, Rue Stella, 3 LYON
THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE

SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts
PAR LE
DESSUS de PUITS de SÉCURITÉ
ou ÉLÉVATEUR D'EAU à toutes profondeurs
Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le
Dessus de Puits de Sécurité
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, commun, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix 150 fr.
Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convenait pas.
Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.
S'adresser à MM. L. JONET & Cie à RAISMES (Nord)
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS